## Initiatives parlementaires

qu'il soumette sa réponse au Parlement dans les 150 jours prévus dans le Règlement pour un dépôt ou pour une réponse d'un ministère qui doit répondre à un comité parlementaire.

Le retard aura servi à frustrer les membres du Comité des comptes publics qui avaient consacré beaucoup d'efforts à tenter de remédier à une situation fort coûteuse pour le gouvernement. Si on recule dix ans en arrière, plusieurs d'entre vous se rappelleront le crédit d'impôt à la recherche et au développement scientifiques qui, en dix mois, a coûté à l'État quelque deux milliards de dollars.

D'ailleurs, le Comité des comptes publics avait, en 1985, vertement critiqué le vérificateur général du Canada pour ne pas avoir soumis plus tôt au Parlement le résultat de son évaluation. Mais la loi lui défend de le faire. Il ne peut déposer qu'un rapport actuellement. Et c'est là qu'est l'objet de mon projet de loi. Je veux changer la situation. Le vérificateur aurait pu, en effet, en informer le Parlement sept mois plus tôt et peut-être économiser ainsi plus de un milliard de dollars.

## [Traduction]

Dans son dernier rapport, le vérificateur général du Canada consacrait un chapitre imposant, le chapitre 22, aux transferts d'aéroports. Le vérificateur aurait pu facilement présenter ce rapport en mai ou en juin 1993, dès la fin de son étude. À ce moment-là, le rapport aurait pu avoir beaucoup d'influence sur la transaction relative à l'aéroport Pearson, par exemple. Malheureusement, le vérificateur a déposé son rapport après le fait.

Le chapitre 15 de ce même rapport révélait, au sujet du Programme d'adaptation et de redressement de la pêche de la morue du Nord, que le gouvernement avait dépensé 587 millions de dollars sans avoir la compétence législative pour ce faire. Le vérificateur général du Canada a suscité de graves doutes au sujet de ces allocations, versées à la hâte à des personnes inadmissibles, qui n'auraient pas dû bénéficier de ce programme. Il aurait pu déposer ce rapport en mars dernier plutôt que d'attendre en décembre. Il aurait ainsi épargné des millions de dollars au gouvernement et aux Canadiens.

À notre époque de contraintes budgétaires, il est particulièrement important d'améliorer les pratiques de gestion du gouvernement. Il faut absolument que les fonds publics soient mieux comptabilisés. De plus, et là—dessus je reprends ce qui était inscrit dans le livre rouge du Parti libéral sur lequel se fondait notre campagne, nous imposerons un contrôle impitoyable des dépenses fédérales et nous réorganiserons l'ordre d'importance des différents postes de dépense, afin que le capital investi assure le meilleur rendement possible.

À mon avis, le fait que le vérificateur présente des rapports ponctuels ne réglerait peut-être pas tous les problèmes, mais le gouvernement libéral serait ainsi plus en mesure de réduire le gaspillage tout en réalisant des objectifs valables. C'est pourquoi l'adoption de ce projet de loi constituerait un pas dans la bonne direction.

• (1355)

Certains feront valoir, et je l'ai entendu dire, que les rapports ponctuels encourageraient le battage publicitaire, si je puis employer cette expression, au sujet du rapport annuel. Nous savons tous que le rapport attire l'attention des médias pendant peutêtre deux ou trois jours et parfois une semaine au plus. Puis il tombe dans l'oubli et le Comité des comptes publics examine des données qui remontent parfois à plusieurs années, ce qui constitue pour nous une tâche décevante puisque les médias ne s'y intéressent pas.

Ne nous y trompons pas, certains veulent éliminer le gaspillage et, en tant que parlementaires, nous avons l'obligation envers la population canadienne de faire de notre mieux pour relever ce défi. Les Canadiens veulent avoir l'assurance que les législateurs ont toute l'information voulue pour pouvoir réduire le gaspillage dans l'infrastructure gouvernementale.

Le dernier rapport annuel du vérificateur général pour 1992–1993 contient 775 pages. Il s'agit, comme je le disais, d'un ouvrage très volumineux et complexe. Il comporte des aspects techniques et constitue à mon avis un ouvrage très important. Je sais, pour avoir présidé le Comité des comptes publics, que le rapport constitue une source d'information inestimable pour les députés qui veulent savoir comment le gouvernement gère les fonds publics.

Le rapport contient de l'information qui permettrait d'améliorer la gestion des fonds publics. Il nous permettrait d'être plus efficients et le gouvernement serait en mesure d'administrer plus efficacement son énorme budget de 160 milliards de dollars par année.

Nous savons tous que le Comité des comptes publics a toujours été, comme il se doit, un comité non partisan. Le comité devrait être en mesure de planifier et d'organiser ses travaux de façon plus efficiente et de manière à pouvoir travailler plus rapidement. Il devrait aussi pouvoir s'inspirer de modèles établis dans des pays comme l'Angleterre, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et d'autres pays ayant des régimes parlementaires semblables au nôtre, où le Parlement effectue l'examen des comptes publics à intervalles plus réguliers.

Je trouverais étonnant, par exemple, qu'un entrepreneur ou un particulier de ma circonscription d'Ottawa—Vanier vienne me dire qu'il lui a fallu attendre un an et demi avant de savoir s'il avait réalisé des profits et qu'il a dû attendre encore deux ans pour déterminer quelles mesures correctives il fallait prendre au sujet de ses pertes. Personne ne peut gérer ses affaires de cette façon et pas davantage le gouvernement. J'espère que la Chambre jugera bon d'appuyer ce projet de loi qui ne prévoit qu'une petite modification, très importante cependant, dans la façon dont nous fonctionnons.

J'avais mentionné au début de mon discours qu'il était utile de rappeler que le vérificateur général m'avait écrit le 22 mars 1994 et je voudrais vous lire un passage de cette lettre, si le temps me le permet. Voici ce qu'on y dit: